

Initiatives ministérielles

tatives prises dans le Nord ont été à l'avantage des gens qui y vivent.

Ces temps-ci, l'inquiétude au sujet de l'écologie donne lieu à des regains de vigueur dans le domaine de la recherche et de la science nordiques. Des matières toxiques de l'extérieur du Canada ont contaminé la chaîne alimentaire du Nord.

Le pays a besoin d'une commission des affaires polaires. De plus en plus de gens en conviennent, et un nombre croissant de Canadiens du Sud se rendent compte de choses que nous, Inuit, avons toujours sues. Le Canada est un pays arctique: 75 p. 100 de sa superficie couvre des régions arctiques ou subarctiques. La frontière nord du Canada constitue le plus long littoral océanique au monde. Le Canada est un pays circumpolaire. Nous sommes bien placés pour faire comprendre au reste du monde l'importance de notre environnement.

Nous avons discuté de ce projet de loi avec les groupes intéressés, et tous sont en faveur de l'établissement d'une commission des affaires polaires. Mais, entre autres points faibles, je note que la mission de la commission devrait être définie en termes plus fermes. Il faudrait que la commission puisse participer à l'établissement des objectifs et des priorités. On ne lui donne pas assez de pouvoirs.

En plus de renseigner le public sur l'évolution des connaissances, la commission devrait conseiller le gouvernement sur les priorités, les buts et les objectifs nationaux. Elle devrait orienter les travaux et avoir toute latitude pour conseiller en tout temps le gouvernement sur toute question relative aux régions polaires.

Je suis heureux qu'on utilise dans ce projet de loi le terme «connaissances» plutôt que «sciences». Il semble que, ce faisant, le gouvernement renvoie également aux connaissances des autochtones. Peut-être pourrait-il le préciser. En outre, le gouvernement voudra peut-être préciser clairement que la commission s'occupe des sciences sociales, au même titre que les sciences physiques.

Plus tôt, la ministre a dit où se trouverait l'administration centrale de cette commission. Nous avons certaines réserves à cet égard. Le gouvernement propose de l'établir à Ottawa, avec des bureaux régionaux dans le Nord. Or, nous proposons que l'administration centrale soit située dans le Nord et que les bureaux régionaux se trouvent dans le Sud.

Nous avons aussi des réserves au sujet du budget de la commission. Nous voulons nous assurer qu'elle recevra les ressources financières nécessaires pour accomplir un travail valable. La ministre a également dit plus tôt qu'il y aurait environ douze administrateurs, dont un président. À mon avis, il faudrait qu'au moins la majorité des commissaires proviennent du Nord et possèdent une bonne connaissance, et j'insiste sur ce point, du Nord. Je crois qu'il est très important que lors de ses délibérations, la commission sache exactement de quoi elle parle et qui elle devrait convoquer, que ce soit pour parler des animaux, du climat ou de la géographie. Qui mieux que les habitants du Nord connaît ces questions?

• (1250)

Tous ces aspects seront discutés plus en détail devant le comité. Pour le moment, je le répète, nous donnons notre accord de principe.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les deux orateurs précédents et j'ai apprécié leurs commentaires. Je suis ravi d'avoir l'occasion d'ajouter quelques remarques à celles qui ont déjà été faites.

Le projet de loi en question visant à créer une commission de l'Arctique se fait attendre depuis longtemps. Si ma mémoire est fidèle, nous sommes, je crois, le seul pays ayant des territoires polaires qui n'a pas établi de commission. Je dois dire que les néo-démocrates à la Chambre, sont heureux de cette initiative découlant de l'étude publiée à la fin de mai 1988, et de voir que nous prenons maintenant des mesures à propos de ce projet de loi.

Je voudrais dire pour commencer qu'étant nous-mêmes un pays nordique, en fait, on considère le Canada d'une manière générale, je pense, comme un pays du Nord. Le fait que l'écrasante majorité de notre territoire se trouve dans les régions arctiques ou subarctiques souligne la nécessité d'une telle commission. Le fait que notre littoral arctique est, de loin, notre plus long littoral nous montre qu'il y a beaucoup à faire.

Je me rappelle, il n'y a pas longtemps, avoir fait partie de la délégation parlementaire qui a visité l'U.R.S.S et a rencontré les membres de l'Institut arctique de ce pays. Ces derniers nous ont parlé de toute les recherches menées dans l'Arctique et le Subarctique, non seulement dans les sciences mais aussi dans les sciences sociales et tous les aspects de l'environnement du Nord, aussi bien du point de vue physique que du point de vue humain et culturel. Ils nous en ont parlé en détail et nous ont expliqué le rôle de leur commission polaire et les recher-